

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

numéro
CM 211207 17

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	18
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,
ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel, POMAREDE Edith,
GOURMELON Izia, DETRY Thibault, LAATEB Claude, STADLER Magali,
CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle,
BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,
BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à
STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à
LAATEB Claude, KASSOUH Hamed à MARRES Gilles

Absents :

COUPEAU Sandrine

OBJET :	AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022 DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS VOTÉS AU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNÉE 2021
----------------	---

VU l'article L.1612.1 du code général des collectivités territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDÉRANT que le vote du budget primitif 2022 interviendra dans le courant du deuxième trimestre 2022 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, des dépenses d'investissement seront nécessaires avant le vote du budget primitif 2022,

CONSIDÉRANT que les quarts de crédits sur les différents chapitres des dépenses d'investissement, hors dette, hors subventions d'équipement du chapitre 204 et hors reports représentent les montants suivants:

- pour les immobilisations incorporelles, soit le chapitre 20 :33 245 euros,
- pour les immobilisations corporelles, soit le chapitre 21 :445 619 euros,
- pour les travaux en cours, soit le chapitre 23 :328 925 euros,

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du budget principal de la ville, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2021 du budget principal, tel que présenté ci-dessous.

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 :** **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du budget principal de la ville, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2021 du budget principal, comme détaillé ci-dessous :

Article budgétaire	Libellé	Autorisation d'engagement avant le vote du budget 2022
2031	FRAIS D'ETUDES	20 620,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	8 125,00
Total chapitre 20		28 745,00
21311	HOTEL DE VILLE	1 000,00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	28 000,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	200 000,00
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS D ES CONST.	5 000,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	28 000,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE	92 000,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	3 000,00
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	43 000,00
21538	AUTRES RESEAUX	2 500,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	9 000,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	7 000,00
2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES	1 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	10 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 500,00
2184	MOBILIER	1 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 500,00
Total chapitre 21		444 500,00
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO COR P.	300 000,00
Total chapitre 23		300 000,00

- **ARTICLE 2** : DIT que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE

